

**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 23 MARS 2010**  
**LISTE des DELIBERATIONS PRISES CE JOUR**

Nombre de Conseillers :

En exercice	11	L'An Deux Mil Dix
Présents	11	Le Mardi Vingt Trois Mars
Votants	11	Le Conseil Municipal de la Commune de CHATEAUNEUF-VAL-SAINT-DONAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous le Présidence de Monsieur Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Mars 2010

**Présents** : Véronique BRUN, Marie-José ESTUBIER, Jean-Pierre FAURAND, Jean FEIGNOUX, Delphine FERRIGNO, Michel FLAMEN D'ASSIGNY, Isabelle GUIOT-PIN, Jean-Luc LEGER, André LUIGGI, Gilles PAU, Yvan ROUIT,  
**Secrétaire de Séance** : Véronique BRUN

**DELIBERATION N° 01/2010**  
**DEMANDE DE SUBVENTION**  
**D. G. E. 2010**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer, en vue de solliciter une subvention dans le cadre de la D.G.E. 2010.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite du puissant orage qui a eu lieu le 29 Juin 2009, la quasi-totalité des chemins de la commune ont été rendus impraticables. L'Etat a d'ailleurs reconnu l'état de catastrophe naturelle (inondation et coulée de boue) pour le village, par Arrêté Interministériel du 10 Novembre 2009, paru au Journal Officiel le 14 Novembre 2009.

Devant l'importance des dégâts et afin de pénaliser le moins possible les habitants, la municipalité a fait effectuer dans l'urgence la réhabilitation de ces voiries.

Le programme des travaux, approuvé par le Conseil Municipal, s'est élevé à 26.411,84 € H.T., et a été honoré dans sa totalité, par un financement prélevé sur le Budget M14 de la commune.

Devant l'importance des dépenses effectuées et la reconnaissance d'état de catastrophe naturelle, Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention au titre de la D.G.E.

Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal,  
à l'Unanimité,

**SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre de la D.G.E.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches en ce sens, et à signer tout document y afférent.

**DELIBERATION N° 02/2010**  
**VOTE des 3 TAXES**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, de délibérer en vue de décider des taux de l'ensemble des trois taxes communales,

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 7 voix Pour et 4 Abstentions,

**DECIDE :**

**1°) TAXE D'HABITATION :**

En 2009 le taux était de : 6,08 %,

En 2010 le taux reste inchangé,

**2°) TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE :**

En 2009 le taux était de : 8,82 %,  
En 2010 le taux reste inchangé,

**3°) TAXE FONCIERE NON BATI :**

En 2009 le taux était de : 38,59 %,  
En 2010 le taux reste inchangé.

**DELIBERATION N° 03/2010  
VOTE des SUBVENTIONS 2010**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les Subventions de l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
**VOTE** les subventions ci-après,  
A l'Unanimité,

* Festivités .....	1.000 €
* A D M R .....	150 €
* A.S.C.C. ....	250 €
* Temps des Cerises .....	150 €
* A. P. A. J. H. A.H.P.....	150 €
* Corps des Sapeurs Pompiers .....	200 €
* Association Canine Sisteronaise .....	333,45 €
* Club de l'Age d'Or .....	450 €
* Resto du Cœur .....	100 €
* Bushido Karaté Club.....	200 €

**TOTAL..... 2.983,45 €**

**DELIBERATION N° 04/2010  
BUDGET GENERAL - M 14 -  
COMPTE DE GESTION 2009**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion du Budget Principal (M 14) de l'année 2009, dont la situation au 31 Décembre est :

- Excédent de Fonctionnement:	25.422,23 Euros
- Excédent d'Investissement	17.720,84 Euros
- Résultat Global	43.143,07 Euros

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 7 voix Pour et 4 Abstentions

**VOTE** le Compte de Gestion 2009 du Budget Général

**DELIBERATION N° 05/2010  
BUDGET GENERAL - M 14 -  
COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Principal (M 14), et quitte la salle,

Madame Marie-José ESTUBIER, est nommée Présidente,

Après examen, et en conformité avec le Compte de Gestion de la Trésorerie,

le Conseil Municipal  
**VOTE** le Compte Administratif du Maire,  
Par 6 voix Pour et 4 Abstentions,

**DELIBERATION N° 06/2010**  
**BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - M 49 -**  
**COMPTE DE GESTION 2009**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion du Budget Annexe Eau et Assainissement (M 49) de l'année 2008 dont la situation au 31 Décembre 2009 est :

- Excédent de Fonctionnement:	21.282,83 Euros
- Excédent d'Investissement	32.984,46 Euros
- Résultat Global	54.267,29 Euros

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré  
Par 7 voix Pour et 4 Abstentions

**VOTE** le Compte de Gestion 2009-du Budget Eau & Assainissement.

**DELIBERATION N° 07/2010**  
**BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT - M 49 -**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe Eau et Assainissement (M 49), et quitte la salle,

Madame Marie-José ESTUBIER, est nommée Présidente.

Après examen, et en conformité avec le Compte de Gestion de la Trésorerie,

Le Conseil Municipal  
**VOTE** le Compte Administratif du Maire,  
Par 6 voix Pour et 4 Abstentions

**DELIBERATION N° 08/2010**  
**AFFECTATION DES RESULTATS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il y a lieu de délibérer, en vue d'affecter les résultats de l'Exercice 2009

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
Par 7 voix Pour et 4 Abstentions

**DECIDE** l'affectation suivante :

- **Budget Général** - La section de Fonctionnement présentant un excédant de 25.422,23 Euros, la somme de 8.668,96 € est reportée en section d'Investissement et le solde soit : 16.753,27 € est reporté en section de Fonctionnement.

- **Budget Eau & Assainissement** - La section de Fonctionnement présentant un excédent de 21.282,83 Euros, le résultat est reporté en Fonctionnement.